

Qui peut saisir le CHSCT ?

Toute la communauté éducative : enseignants, administratifs, AESH, AED, personnels de santé, parents d'élèves...

Dans chaque établissement un registre doit être à disposition des personnels et des usagers, dans lequel chaque problème peut être signalé en renseignant une fiche **Santé, Sécurité au Travail** (modèle fiche SST sur le site FSU).

Pourquoi saisir le CHSCT ?

Le CHSCT est une instance POUR les personnels qui peut être alertée en cas :

- de problèmes relatifs à l'hygiène ou la sécurité
- de problèmes liés aux conditions de travail
- de violence / de souffrance au travail
- de danger grave et imminent
- de nécessité d'adaptation de poste

A vous de vous saisir de ces questions pour faire évoluer vos conditions de travail !

Comment informer le CHSCT ?

-En équipe éducative : chaque année, mettre à jour le DUER (**D**ocument **U**nique d'**E**valuation des **R**isques) de l'école (application en ligne)

-Individuellement : à chaque problématique, renseigner une fiche SST (disponible dans le registre de l'établissement ou en ligne sur le site de l'inspection académique et sur notre site) puis l'envoyer à l'agent de prévention de son secteur.

Il est parfois compliqué de rédiger une fiche, en particulier quand le chef d'établissement, l'IEC ou le directeur/la directrice sont impliqués.

Dans ce cas, la fiche peut être directement envoyée :

- à la secrétaire, MERRIEN Marie-Claire - chsct40@ac-bordeaux.fr - 06 18 13 59 80
- au CPD, BRANGER Philippe - ce.conseillerprevention40@ac-bordeaux.fr - 06 18 13 60 25

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter **la délégation FSU** :

Marlene BORDESSOULES SNES, Philippe LUCAS SNUipp
Damien Masson SNES, Patricia MOINE LOCOZ SNIC
Damien DELAVOIE SNUipp, Marie Claire MERRIEN SNUipp

chsct40-fsu@ac-bordeaux.fr

NB : les CHSCT de la fonction publique sont dans le viseur du gouvernement. Le projet de fusion des CHSCT et des CT est inacceptable pour la FSU.

Ensemble, défendons nos droits et nos moyens dans l'intérêt de tous les personnels et par contre-coup pour défendre un service public de qualité.